

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1912)

Heft: 1

Artikel: Coin du suffrage

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nisme a fait ses preuves. La liberté plus grande accordée à la femme a servi la cause de l'humanité; elle a été mise au service de tous.

Le féminisme est donc d'abord un effort d'émancipation de la part de celles qui ont été longtemps étroitement dominées et dirigées par la volonté masculine; il est aussi un acte de justice et de réparation de la part des hommes à l'égard de leurs sœurs. Mais il est, ensuite et surtout, l'apport de forces nouvelles, de capacités différentes, de générosité et de dévouement illimités, dans la grande lutte que soutient l'humanité contre les difficultés de l'existence et contre les erreurs de la vie sociale et morale. Une société, dans laquelle hommes et femmes, suivant leurs caractères propres, peuvent déployer librement toutes les énergies qu'ils possèdent, s'assure plus de vigueur et plus de bonheur. Le féminisme ne veut pas que la femme copie ou supplante l'homme; il demande simplement à celui-ci d'accepter à ses côtés l'aide que sa compagne lui offre, avec tout l'élan de son cœur.

Roger BORNAND.

COIN DU SUFFRAGE

Notre intention est de réunir sous cette rubrique, et indépendamment des articles de fond qui traiteront d'une manière générale la question du Suffrage féminin, tous les renseignements, toutes les nouvelles, — bonnes ou mauvaises! — concernant le vote des femmes, afin que l'on sache immédiatement où trouver dans le Mouvement féministe l'indication dont on aurait besoin à cet égard. Nous avons pensé que, pour débiter, le mieux était de donner un aperçu de l'état de la question dans tous les pays, de faire une revue générale, à travers trois parties du monde, des droits que possèdent à l'heure actuelle les femmes, ainsi que des moyens de travail, et de l'organisation des diverses Sociétés suffragistes. Chacun pourra de cette façon, et à mesure que seront données des nouvelles, tenir ce tableau à jour.

Allemagne. — Les droits politiques que possèdent les femmes en Allemagne sont à peu près nuls. De vagues traces des temps féodaux, où un droit quelconque était attaché, non à la personne, mais à la possession d'une terre. C'est ainsi que, dans quelques provinces de la Prusse orientale et dans le Schleswig-Holstein, les paysannes jouissent d'un droit de suffrage municipal indirect, et le perdent quand elles vont habiter la ville. Dans quelques villes d'autres Etats, les femmes peuvent exercer un droit de suffrage municipal par procuration. En somme, fort peu de choses.

Le mouvement suffragiste fut longtemps gêné dans son développement par le fait que, dans certains Etats, le droit d'association n'était pas reconnu aux femmes et que, par conséquent, leurs organisations ne pouvaient avoir aucun caractère sérieux et définitif. Depuis 1908, une loi se basant sur le développement de l'activité féminine dans le commerce, l'industrie, et même dans la vie publique, leur a accordé le même droit d'association qu'aux hommes. Elles ne se sont pas fait faute d'en profiter, et plusieurs grandes Associations (Union allemande, Ligue allemande pour le Suffrage féminin, etc.), formées elles-mêmes d'Associations locales ou provinciales, se sont considérablement développées.

Quelques-uns des partis politiques les plus importants (parti libéral, parti progressiste) ont inscrit à leur programme, par reconnaissance pour les services que les femmes leur ont rendus, l'extension des droits des femmes, sorte d'adhésion générale aux efforts féministes, et le parti progressiste agitait dernièrement la question de savoir si le suffrage féminin en lui-même figurerait définitivement à son programme.

Il faut bien se rendre compte qu'en Allemagne le mouvement est compliqué par la division du pays en vingt-cinq Etats, et, par conséquent, par le fait qu'il y a à conquérir et un droit de suffrage d'Etat et un droit de suffrage national. Le but des suffragistes allemandes est le suffrage secret, direct et universel, et elles protestent énergiquement contre le système suranné « des trois classes », fixant le droit de vote d'après l'impôt, qui subsiste encore en Prusse.

Angleterre. — Pas de pays où la question soit plus brûlante que dans celui-là! Que nos lecteurs se rassurent: nous ne la reprendrons pas à ses débuts; nous n'énumérerons pas les innombrables Sociétés suffragistes anglaises, ni l'extrême variété de leurs moyens d'action. Ce serait d'ailleurs empiéter sur le terrain réservé à notre correspondante anglaise, Miss Isabella Ford. Bornons-nous à dire qu'à l'heure actuelle, un *Reform Bill* est déposé au Parlement, conférant à tout Anglais le droit de vote (le suffrage masculin, on le sait, est encore restreint en Angleterre). Les femmes ont été naturellement indignées d'être exclues de cette réforme électorale, qui, semblait-il, était l'occasion ou jamais de faire droit à leurs demandes. Aussi ont-elles vigoureusement mené campagne tout l'été, mais avec des systèmes différents. Tandis que les *militantes* (*Union suffragiste et politique de femmes*, W. S. P. U., organe *Votes for Women*) cherchent, par des moyens violents, à attirer l'attention sur elles, et à se faire rendre justice; les *non-militantes* (*Union nationale de Sociétés suffragistes féminines*, N. U. W. S. S., organe *The Common Cause*, environ 35,000 membres), se sont rapprochées du parti socialiste, qui se fait fort de présenter au troisième débat sur ce *Reform Bill* un amendement y introduisant le vote des femmes, et ont soutenu avec énergie ses candidats, notamment dans plusieurs des élections complémentaires qui ont eu lieu cet été. On nous affirme que le troisième débat n'aura pas lieu avant décembre ou janvier; mais, néanmoins, nous dit un communiqué de Londres, « les revendications des femmes seront très prochainement discutées à la Chambre des Communes, à propos d'un *bill* de moindre envergure. M. Snowden, un ami zélé de la cause féminine et l'un des membres les plus influents du *Labour Party*, a l'intention de présenter un amendement au *Home Rule Bill*, réclamant la franchise électorale locale, comme base du droit de vote au nouveau Parlement irlandais. La conséquence de l'adoption de cet amendement serait l'admission des femmes irlandaises chefs de famille dans le corps électoral. On espère qu'il sera voté même par des membres du Parlement hostiles jusqu'ici au suffrage féminin, parce qu'ils ne voulaient pas que les femmes fussent appelées à se prononcer sur les questions dites « impériales ».

« Toutes les associations pour le suffrage féminin se sont mises d'accord pour recommander la proposition Snowden, dans le sentiment qu'il y aurait eu pour elles une impossibilité morale à ne rien tenter en faveur du vote des femmes, à l'occasion de l'adoption d'une constitution nouvelle: c'eût été l'équivalent d'un abandon de principe, d'une véritable désertion. »

(A suivre.)

LETTRE DE PARIS

Paris, octobre 1912.

Bien des sottises ont été dites, et par des gens qui certes ne sont pas tous des sots, à propos d'une œuvre que l'on rangera tôt ou tard, je parie, parmi les plus fortes et les plus belles de ce temps: je veux parler des deux romans publiés par M. René Boylesve sous le double titre de *La jeune fille bien élevée* et de *Madeleine jeune femme*. A notre époque de lutte pour la vie — pour la vie matérielle — et d'énergie surtout extérieure, tous n'ont pas compris, même dans le public féminin, l'intérêt puissant qu'offre l'évolution de ce caractère de femme entrant peu à peu en possession d'elle-même, échappant à l'étouffante pression de la médiocrité environnante et parvenant, pour emprunter une expression usitée en langage religieux, à sauver son âme...

Quatre mots, du moins quant aux circonstances extérieures, suffiraient à conter cette histoire, qui est celle de milliers de Françaises et même de milliers de femmes de tous les pays, mais encore, je crois bien, surtout de Françaises. Madeleine est née dans une de ces familles de la bourgeoisie de province où, de mère en fille, les femmes sont habituées à sacrifier leurs goûts, leurs aspirations, leur soif de bonheur, tout leur être individuel enfin, sur l'autel des convenances. Sous ce mot de convenances se cache peut-être d'ailleurs quelque chose de plus respectable et